

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 mai 2016

Groupements Hospitaliers de Territoire : la Fédération CFTC Santé Sociaux dénonce une construction technocratique...

La Fédération CFTC santé sociaux, réunie en Conseil Fédéral les 24 et 25 mai, a donné un avis défavorable à l'organisation de la mise en place des GHT, telle qu'elle se présente. En effet, celle-ci induit une **logique financière de diminution programmée des moyens humains et matériels qui porte atteinte à la qualité des soins**. La CFTC craint que la mise en application de cette réforme, qui s'avère ubuesque, dirigée d'en haut et totalement verrouillée administrativement, anéantisse toute chance de réussite

La CFTC dénonce ce projet de réforme des hôpitaux et établissements publics, qui comporte des risques :

- Une mutualisation de l'activité à grande échelle et des répercussions inévitables sur le personnel. **La CFTC craint une mobilité contrainte, le déploiement d'activités**, la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi :
La CFTC demande que les ressources humaines soient maîtrisées et **défend une démarche de la qualité de vie au travail** pour les personnels et les salariés.
Elle demande le renforcement des missions : CE, CTE, CHSCT
- Une sous-représentation des personnels dans les instances pour les prises de décisions. C'est pourquoi :
La CFTC revendique un dialogue social fort et **réclame la création d'une instance du dialogue social** sur toutes les applications des textes réglementaires (les carrières, les titularisations, les congés.....)
- Une dégradation des soins de proximité au sein des futurs projets médicaux partagés. C'est pourquoi :
La CFTC reste attachée aux hôpitaux locaux dans les futurs dispositifs qui seront mis en place. Les soins de proximité ne doivent pas être les laissés-pour-compte d'une application précipitée des GHT.
- Une réduction de la place de la psychiatrie à la simple nécessité de l'articuler avec la MCO.
La CFTC reste attachée à une psychiatrie de proximité qui répond parfaitement au besoin des bassins de population et soutient la demande des syndicats de psychiatrie publique « tout établissement gérant des secteurs de psychiatrie qu'ils soient en établissements psychiatriques ou en hôpital général, doit pouvoir participer à plusieurs GHT dont un au moins de psychiatrie, avec un projet médical unique en psychiatrie porté par une CME commune » (Communiqué de presse du 02/06/2015).

Votre contact

Jean-Marie Faure

06 16 56 94 20

jmfaure@cftc-santesociaux.fr

Christian Cumin

01 80 48 17 19

ccumin@cftc-santesociaux.fr

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr